

Paris, le lundi 18 mai 2020

Madame Isabelle BRAUN-LEMAIRE
Directrice Générale des Douanes et Droits Indirects
11 rue des deux communes
93558 MONTREUIL

Objet : Réorganisations SRE Chambéry et PDA Grenoble à l'envers de la gestion de la Covid-19.

Madame la Directrice générale,

SOLIDAIRES Douanes s'insurge contre les méthodes actuellement utilisées par la Direction Interrégionale Auvergne-Rhône-Alpes (DI ARA) et au cas particulier par la Direction Régionale (DR) de Chambéry. Aussi, il nous paraît nécessaire de vous alerter sur deux points.

Dans un contexte où l'on demande à tous les citoyens de respecter une distanciation, il est fort désagréable d'apprendre qu'un **déménagement dans des locaux plus petits et moins bien agencés est en cours concernant le Service Régional d'Enquête (SRE) de Chambéry**. Quid des 4 mètres carrés par bureau ? SOLIDAIRES Douanes vous interpelle sur :

- le non respect de l'accord du 17 mai 2019, dans son volet *II B*),
- la non conformité à la norme FX 35-102 (recommandant 10 m² par salarié),
- et la non consultation des instances syndicales. Pas de réunion de préparation, aucun plan ou document transmis, ni localement, ni nationalement... Et nous ne parlons pas là d'un projet, puisque le bail a été résilié le 22 janvier 2020 avec effet au 31 mai 2020...

SOLIDAIRES Douanes s'interroge sur les méthodes brutales utilisées par l'administration et sur le fait que les agents du SRE n'ont, à ce jour, pas été officiellement informés. Il aura fallu une discussion fortuite avec le gestionnaire du site pour apprendre que le bail avait été résilié et la date de départ déjà fixée. Cette gestion proche de la légèreté ou de l'incompétence met en exergue le peu de respect que cette direction donne à ses agents et ses services. Et elle entraîne le dégoût et l'écoeurement chez ceux qui la subissent.

C'est pourquoi SOLIDAIRES Douanes vous demande de reconsidérer la problématique du déménagement du SRE de Chambéry en annulant la résiliation du bail et en maintenant ce service dans les locaux actuels.

SOLIDAIRES Douanes souhaite aussi porter à votre connaissance la situation du Poste Douanier Avancé (PDA) de l'aéroport de Grenoble-Alpes-Isère, service composé de deux collègues qui sont détachés dans les locaux de l'aéroport, afin de pouvoir contrôler « au pied levé » les vols, ces derniers étant non soumis à préavis. De fait, ce PDA se trouve à plus de 40 kilomètres du siège de la Brigade de surveillance intérieure (BSI) de Grenoble, sise sur la commune de Saint-Égrève.

Ces deux agents sont à temps plein sur site avec un logement dédié depuis de nombreuses années. Ils ont pour mission :

- la gestion du point de passage frontalier (PPF),
- le suivi des déploiements SCVB (Système des contrôles des visas biométriques, dit VISABIO), COVADIS (Contrôle et vérification automatique des documents d'identité sécurisés) puis CTF (Contrôle transfrontière),
- ainsi que la formation professionnelle en qualité de référent régional « garde-frontières » et sûreté.

Profitant du placement temporaire de l'aéroport de Grenoble-Alpes-Isère sous préavis de 24 heures jusqu'au 01/12/2020 et aussi de la baisse temporaire du secteur aérien, le Directeur Régional souhaite acter la fermeture définitive du PDA au 25 mai 2020.

Manifestement, là où l'administration fait fi des directives de distanciation concernant le SRE de Chambéry, elle sait tirer parti de la situation sanitaire et de son impact de court terme sur les vols et préavis pour sacrifier et délocaliser deux collègues. Alors qu'à moyen terme la nécessité de la présence d'un PDA est confortée.

En effet cette crise sanitaire aura une fin. Tout comme vous, nous le souhaitons plus que tout. Et les habitudes reprendront.

L'aéroport de Grenoble-Alpes-Isère reprendra vie avec ses 350 000 passagers annuels, avec le maintien des horaires d'ouverture de l'aéroport au trafic aérien commercial et général, le rétablissement des contrôles aux frontières, les astreintes de service public (détaxes, compostages passeports tiers, ...). Avec de nouvelles charges de travail comme la création des attestations dérogatoires de déplacement et leur contrôle. Et, surtout, la fin des préavis de 24 heures. Sans parler des conséquences du Brexit en matière d'immigration et de contrôles.

SOLIDAIRES Douanes s'interroge sur la pertinence d'une gestion déconcentrée du PPF depuis le siège de l'unité territorialement compétente distante de plus de 40 kilomètres et vous demande de suspendre dès à présent cette décision du Directeur Régional de Chambéry.

Cette décision injustifiée a un précédent : la fermeture de la brigade de Bourg-Saint-Maurice, où 7 collègues ont été sacrifiés... pour aujourd'hui mettre 26 agents Paris spéciaux pendant toute la saison hivernale. Pas besoin d'avoir fait de grandes études pour comprendre que le coût salarial a plus que doublé pour un temps de présence divisé par 2.

S'il est une expression qui est sans doute surfaite en ce moment, c'est celle du « monde d'après ». Il n'en demeure pas moins que la période actuelle nous invite à ne pas reproduire les erreurs du passé.

Au delà de la nécessité opérationnelle et financière de maintenir ce PDA à l'aéroport Grenoble-Alpes-Isère, SOLIDAIRES Douanes vous demande de tenir compte du contexte anxyogène pour les deux collègues qui font face à cette décision.

En vous remerciant par avance pour l'attention portée à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre haute considération.

P/ SOLIDAIRES Douanes
Les co-secrétaires généraux



Philippe BOCK



Fabien MILIN

